



DEMANDE DE DÉROGATION DE SECTEUR SCOLAIRE 2026/2027

ÉCOLE MATERNELLE

Ecole de secteur :

Ecole sollicitée :

RESPONSABLES LEGAUX

Père ☐

Mère ☐

Autre ☐

Autorité conjointe ☐

Nom et prénom :

Nom et prénom :

Adresse du domicile :

Adresse du domicile :

Téléphone :

Téléphone :

Mail :

Mail :

ENFANT(S) CONCERNÉ(S)

Nom et prénom :

Nom et prénom :

Date de naissance :

Date de naissance :

Classe :

Classe :

MOTIF DE LA DEMANDE vous pouvez détailler votre demande sur papier libre, signé et la joindre à cet imprimé.

☐

Regroupement de fratrie :

Enfant ayant un frère ou une sœur scolarisé dans l'école demandée.

Attention, le regroupement de fratrie entre une école maternelle et élémentaire n'est pas prioritaire.

☐

Continuité de cycle.

☐

Raison médicale lourde / handicap / état de santé nécessitant la proximité d'un professionnel de santé.

Justificatifs :

Certificats médicaux et tout autre document utile

☐

Parent travaillant dans l'école demandée (personnel de l'Education nationale et agents de la commune de Pringy).

Justificatifs :

Copie de l'arrêté de nomination.

Attestation du directeur directeur/de la directrice de l'école concernée.

☐

Garde par un(e) assistant(e) maternel(le) agréé(e) par la PMI, ou Garde périscolaire rémunérée partagée entre plusieurs familles (une au moins habitant le secteur scolaire demandé et les enfants étant gardés à cette adresse)

Justificatifs :

Contrat de travail signé avec l'assistant(e) maternel(le) agréé(e) avec mention de son adresse et de son n° d'agrément.

Copie du contrat de travail de la personne salariée à domicile

☐

Raison sociale : exemple décision administrative de mesure de protection de l'enfance sur présentation de document officiel justifiant de la situation.

Date limite de dépôt 29/05/2026 - Seuls les dossiers complets pourront être traités

Fait à Le

Signature(s)

Les données collectées sont utilisées et conservées pour :

- *La scolarisation dans les écoles communales.*
- *Le suivi des services en matière d'affaires scolaires, périscolaires et extrascolaires.*

Les bases légales de ce traitement sont le consentement (art. 6 c du RGPD) et l'intérêt légitime de la structure (art. 6 f) justifié par la nécessité de procéder à la gestion des affaires scolaires, périscolaires et extrascolaires.

Dans ce cadre, la commune peut collecter les données à caractère personnel suivantes :

- *Les données relatives aux représentants légaux*
- *Les données relatives à l'enfant.*

Vos données ne sont conservées que le temps strictement nécessaire à l'accomplissement de la finalité pour laquelle elles ont été collectées, augmenté le cas échéant des délais légaux de conservation.

Les données collectées seront communiquées aux seuls destinataires suivants : le Service Enfance Education.

Vos données ne sont conservées que le temps strictement nécessaire à l'accomplissement de la finalité pour laquelle elles ont été collectées, augmenté. Le cas échéant des délais légaux de conservation.

Aucun transfert de données n'est effectué en dehors de l'Union Européenne, aucune prise de décision n'est automatisée. Pour exercer vos droits d'accès, de rectification, de limitation et d'effacement (sous certaines conditions) du traitement de vos données, vous pouvez vous adresser au référent à la protection des données : referent-rqpd@pringv77.fr

Ce traitement est contrôlé par le délégué de la protection des données de la Communauté d'agglomération Melun Val de Seine que vous pouvez également solliciter en vous adressant à : dgd@camvs.com ou par courrier au 297, rue Rousseau Vaudran CS 30187 - 77198 Dammarie-lès-Lys CEDEX

Si vous estimez, après avoir contacté le référent ou le délégué à la protection des données, que vos droits ne sont pas respectés, vous pouvez adresser une réclamation auprès de la Commission nationale de l'informatique et des libertés (CNIL - 3 place de Fontenoy - TSA 80715 - 75334 Paris Cedex 07).